

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la 3^e assemblée de l'année 2022, du conseil d'administration du Collège de Rimouski, tenue le **mardi 1 mars 2022**, à 18 h, à la salle A-235 de l'Institut maritime du Québec, sous la présidence de M. Raymond Lacroix.

PRÉSENCES

Mesdames : Marie-Josée Boudreau
Anna-Lisa Cone
Alex Désaulniers
Lucie Duchesneau

Messieurs : Gilles Blaquière
François Dornier
Xavier Gravel
Raymond Lacroix (président)
Robin Lavoie
Pierre-Luc Michaud
Gino Pelletier
Michel Pineault
Guillaume St-Onge
Kurt Vignola

ABSENCES

Mesdames : Janice Lemoignan (motivée)
Karine Whitty (motivée)

Monsieur : Philippe Saindon (motivée)

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames : Julie Gasse, directrice de la DFCDI (point 22-03.14)
Annie-France Pelletier, directrice adjointe au BIP (observatrice)
Marie-Josée Proulx, directrice de DRFMI (point 22-03.15)
Marie-Josée Ross, secrétaire d'assemblée

Messieurs : Charles Doyle-Poirier, directeur du CMÉC (observateur)
Ugo Leblanc, directeur de la DAE (observateur)

22-03.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

22-03.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Monsieur Xavier Gravel demande l'ajout du point : Initiative en support à l'Ukraine dans le point Divers de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Anna-Lisa Cone et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout demandé.

22-03.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2^E ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2022 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA 22-02) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Monsieur Lacroix invite monsieur Dornier à prendre la parole à propos des suivis découlant du procès-verbal ci-dessus mentionné. Aucun suivi n'est mentionné.

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Blaquière, APPUYÉ par monsieur Xavier Gravel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal soit adopté avec la correction suivante : ajouter au point 16 – *Demande d'appui à la candidature du Cégep de Rimouski pour offrir le programme Techniques d'inhalothérapie* que la consultation auprès du RCR devra avoir été faite préalablement au dépôt final du dossier auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur.

22-03.04 PROCÈS-VERBAL DE LA 3^E RÉUNION DE L'ANNÉE 2022 DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEXEC 22-03)

Le document est déposé pour information.

22-03.05 SURVOL COLLÉGIAL : INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente les sujets suivants :

Factures présentées au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour remboursement : nous avons eu confirmation de l'attachée politique de madame Danielle McCann que nous recevrons un remboursement rétroactif pour certaines dépenses déjà avancées par le Collège.

Budget provincial : nous avons déjà tous les signaux que l'enseignement supérieur serait favorisé par le prochain budget provincial dont le dépôt est prévu en mars. Dossier à suivre.

Prochain conseil d'administration : M. Dornier informe que la prochaine rencontre du CA portera essentiellement sur un plan d'action stratégique financier pour le Collège. Plusieurs sujets seront abordés. Il mentionne que tous les membres du CA seront sollicités pour débattre des prochains enjeux du Collège. Dans les prochaines années, il faudra se consacrer essentiellement à notre mission éducative pédagogique et il faut que ce plan d'action reflète notre volonté d'aller en ce sens.

Jeux du Québec été 2023 : Le Cégep de Rimouski souhaite être un partenaire majeur de l'événement. Stratégiquement, nous devons collaborer massivement avec cette organisation. Nos infrastructures seront utilisées. Nous souhaitons que les gens se rappellent positivement de leur séjour à Rimouski et par la bande, du Cégep de Rimouski et de ses installations. Nous allons donc contribuer à l'expérience positive des participants. Un comité à cet effet a été mis sur pied au Collège et a déjà débuté les travaux de collaboration.

Dossier appel d'intérêt programme Inhalothérapie : Monsieur Dornier confirme que notre avis d'intention a été déposé au MES. Les consultations auprès des syndicats vont avoir lieu avant la transmission finale du dossier dont la date limite est le 30 juin 2022. Le processus suit donc son cours.

Prochain pré-CA : Monsieur Dornier informe que lors du prochain Pré-CA, une visite de la nouvelle piscine et de la salle d'entraînement est prévue pour les membres du conseil d'administration.

Abandon de certaines mesures sanitaires à compter du 14 mars : À ce jour, nous pouvons nous considérer chanceux puisqu'aucune éclosion n'est survenue nous obligeant à réorganiser les prestations de cours. Des questions sont posées quant au port du masque obligatoire en classe pour les cégeps et universités. Monsieur Dornier rappelle que nous n'avons aucun contrôle sur cette mesure, que l'autorité en revient au MES et que nous devons nous y conformer. Nous attendons donc les consignes provenant du MES pour la levée prochaine des mesures toujours en place.

Migration vers la suite Microsoft : le gouvernement du Québec a adopté de nouvelles exigences en matière de sécurité informatique, ce qui rend malheureusement très difficile le statu quo pour le Collège de Rimouski pour l'utilisation des outils Google. Ainsi, pour répondre à ces exigences, nous avons pris la décision de faire la transition de Google vers Microsoft, et ce, pour des enjeux de sécurité, de classement des fichiers et d'infrastructure. La migration nécessite un grand travail « d'arrière-plan » par l'équipe des STI du Collège et celui-ci est déjà bien entamé. À cet effet, la migration des courriels aura lieu en mars prochain.

22-03.06 REMERCIEMENTS À MADAME JOCELYNN MEADOWS : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, a pris sa retraite au mois de décembre dernier.

Madame Meadows est à l'emploi du Cégep de Rimouski depuis septembre 1987. Au nombre de ses expériences, madame Meadows a enseigné l'anglais au secteur régulier et à la Formation continue, en plus d'assumer les rôles de coordonnatrice du département de Langues, de conseillère pédagogique et de responsable des affaires pédagogiques au Syndicat des enseignantes et des enseignants. Elle a aussi été administratrice au conseil d'administration de l'Association québécoise de la pédagogie collégiale et membre de la Commission de l'enseignement collégial au Conseil supérieur de l'éducation. Depuis sa nomination à titre de directrice des Études en 2018, madame Meadows a été une partenaire de premier ordre lorsqu'il a fallu contribuer à résoudre des problématiques particulières, tant au Comité de direction, qu'au conseil d'administration ou en comité exécutif.

Elle a été une gestionnaire qui a su bien maîtriser tous les aspects de ses fonctions de directrice des Études. Dynamique, compétente et très dévouée, elle n'a négligé aucun effort pour veiller au bon fonctionnement de sa direction ce qui, souvent, n'a pas été une mince tâche. En 2020, année tout à fait hors-norme, elle a su manœuvrer habilement avec son équipe et éviter tous les écueils qui auraient pu sérieusement compromettre notre mission éducative en ces temps de pandémie mondiale.

À cet effet, on doit d'ailleurs mettre en lumière son bon travail à la tête d'un comité spécial « pandémie » direction – syndicat où ses compétences relationnelles ont su bien servir le Collège.

Tout au long de ses années au Cégep de Rimouski, elle a été une cadre supérieure de grande qualité qui a contribué de manière très significative à la bonne marche de notre institution.

CONSIDÉRANT

- La contribution exceptionnelle de madame Meadows au développement du Collège de Rimouski;
- Sa collaboration et sa participation active lors des séances du comité exécutif et du Conseil d'administration;
- Son dévouement et son désir de surmonter les nombreux défis qui se sont présentés à elle et à la direction des Études;

Il est donc PROPOSÉ par madame Marie-Josée Boudreau, APPUYÉ par monsieur Gilles Blaquière et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier sincèrement madame Jocelynn Meadows pour sa contribution exceptionnelle au développement du Collège de Rimouski ainsi que pour sa participation active à titre de membre du comité exécutif et du Conseil d'administration.

22-03.07 RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE (CATÉGORIE B-01 DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION

D'entrée de jeu, monsieur François Dornier tient à mentionner que des discussions ont eu lieu avec monsieur Philippe Saindon et madame Mélanie Leblanc, tous les deux absents de la rencontre de ce jour. Il précise que tous les deux sont tout à fait à l'aise et confortables avec les modifications apportées dans le règlement no. 1. On mentionne que la présence de monsieur Saindon a été très bénéfique pour l'avancement du dossier. Il a bien représenté l'IMQ sans jamais retarder le processus et ses actions ont toujours été présentées dans un esprit de collaboration.

Monsieur Raymond Lacroix, président, prend la parole et présente le point.

En 2019, le Conseil s'est fixé une série d'initiatives à mettre en œuvre afin d'optimiser son fonctionnement. En l'absence d'un comité de gouvernance, un comité spécial composé du président, du directeur général et de 4 membres du Conseil a été créé. Au terme de leurs travaux, le comité spécial propose des modifications au Règlement de régie interne (catégorie B-01 du cahier de gestion).

Les principales modifications proposées portent sur le fonctionnement et la gouvernance du Conseil et du comité exécutif, par exemple la création du comité de gouvernance et du comité des ressources humaines et d'éthique, l'intégration de la notion de concept « Collège de Rimouski », l'ajout de cinq (5) postes d'administrateurs pour une meilleure représentativité de l'industrie maritime et de la Vallée de la Matapédia ainsi que l'ajout d'une nouvelle section portant sur le fonctionnement et les attributions de l'Institut maritime du Québec (IMQ).

CONSIDÉRANT

- La volonté du Conseil d'actualiser le Règlement de régie interne;
- Les consultations effectuées auprès du personnel et les membres du comité consultatif de l'IMQ;
- La recommandation du comité spécial;

Il est donc PROPOSÉ par monsieur Kurt Vignola, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications apportées au Règlement de régie interne (catégorie B-01 du cahier de gestion) tel que présenté.

22-03.08 ABROGATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA MISSION ET À CERTAINS ASPECTS DU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC (CATÉGORIE B-11 DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION

Monsieur Raymond Lacroix, président, présente le point.

En 2019, le Conseil s'est fixé une série d'initiatives à mettre en œuvre afin d'optimiser son fonctionnement. En l'absence d'un comité de gouvernance, un comité spécial composé du président, du directeur général et de 4 membres du Conseil a été créé. Au terme de leurs travaux et à la suite des consultations effectuées auprès du personnel et des membres du comité consultatif de l'IMQ, le comité spécial propose l'abrogation du Règlement relatif à la mission et à certains aspects du fonctionnement de l'IMQ (catégorie B-11 du cahier de gestion).

CONSIDÉRANT

- Les consultations effectuées auprès du personnel et les membres du comité consultatif de l'Institut maritime du Québec;

- Le statut particulier de l'Institut maritime du Québec;
- La recommandation du comité spécial;

Il est donc PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault APPUYÉ par monsieur Xavier Gravel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'abrogation du Règlement relatif à la mission et à certains aspects du fonctionnement de l'IMQ (catégorie B-11 du cahier de gestion).

22-03.09 CRÉATION D'UN COMITÉ DE GOUVERNANCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur Raymond Lacroix, président, présente le point.

En 2019, le Conseil s'est fixé une série d'initiatives à mettre en œuvre afin d'optimiser son fonctionnement. En l'absence d'un comité de gouvernance, un comité spécial composé du président, du directeur général et de 4 membres du Conseil a été créé. Au terme de leurs travaux, le comité spécial propose la création d'un comité de gouvernance et présente les grandes lignes de son mandat et de ses attributions.

CONSIDÉRANT

- La volonté du Conseil d'optimiser son fonctionnement;
- La recommandation du comité spécial;
- La pertinence du comité de gouvernance;

Il est donc PROPOSÉ par Pierre-Luc, APPUYÉ par Guillaume et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la création du comité de gouvernance, son mandat et ses attributions tel que présenté

22-03.10 CRÉATION D'UN COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET D'ÉTHIQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur Raymond Lacroix, président, présente le point.

En 2019, le Conseil s'est fixé une série d'initiatives à mettre en œuvre afin d'optimiser son fonctionnement. En l'absence d'un comité de gouvernance, un comité spécial composé du président, du directeur général et de 4 membres du Conseil a été créé. Au terme de leurs travaux, le comité spécial propose la création d'un comité des ressources humaines et d'éthique et présente les grandes lignes de son mandat et de ses attributions.

CONSIDÉRANT

- La volonté du Conseil d'optimiser son fonctionnement;
- La recommandation du comité spécial;
- La pertinence du comité des ressources humaines et d'éthique;

Il est donc PROPOSÉ par madame Anna-Lisa Cone, APPUYÉ par madame Alex Desaulniers et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la création du comité des ressources humaines et d'éthique, son mandat et ses attributions tel que présenté.

22-03.11 MODIFICATIONS AU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Lors de l'assemblée du 21 novembre 2017 (CA 17-07.28), le Conseil créait le comité de vérification et convenait de sa composition, son mandat et ses pouvoirs. Puis, en 2019, le Conseil a déterminé une série d'initiatives à mettre en œuvre afin d'optimiser son fonctionnement et pour ce faire, un comité spécial composé du président, du directeur général et de 4 membres du Conseil a été créé. Au terme de leurs travaux, l'une des recommandations de ce comité spécial est de proposer quelques changements aux attributions du comité de vérification.

CONSIDÉRANT

- Que le comité de vérification est présidé par le président du Conseil;
- La recommandation du comité spécial;
- La volonté du Conseil de maintenir le comité de vérification;

- La pertinence du comité de vérification;

Il est donc PROPOSÉ par monsieur Guillaume St-Onge, APPUYÉ par monsieur Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications proposées au mandat et aux attributions du comité de vérification du Conseil d'administration tel que présenté.

22-03.12 RÈGLEMENT RELATIF AUX DROITS AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL ET AUX DROITS RELATIFS AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES DE TOUTE AUTRE NATURE (CATÉGORIE C-22 DU CAHIER DE GESTION) ET ABROGATION DES RÈGLEMENTS C-07, C-07A, C-07C, C-07D ET C-07E : ADOPTION

Monsieur Kurt Vignola, directeur des Études, présente le point.

Monsieur Vignola explique qu'un exercice d'actualisation a été amorcé depuis quelques semaines par la direction des Études. Cette consolidation des informations va faciliter les processus tant pour le personnel que pour les étudiants.

Les droits relatifs prescrits à l'enseignement collégial sont composés de six règlements distincts (C-7, C-7a, C-7b, C-7c, C-7d, et C-07e). Ceux-ci ont été originalement adoptés en 1999 par le conseil d'administration. À cause de la nature des informations contenues dans ces règlements, ils ont dû être modifiés à de nombreuses reprises depuis cette date.

Plusieurs de ces règlements contiennent des informations erronées ou de l'information se retrouvant déjà dans d'autres règlements.

Ainsi, l'objectif de ce nouveau règlement est de tous les regrouper pour en faire un seul, plus simple et plus général. De cette façon, il ne sera plus nécessaire de modifier le règlement à maintes reprises.

CONSIDÉRANT

- Que les informations ne sont plus conformes aux pratiques en cours et portent à confusion;
- Que la nature des informations oblige la Direction des études à modifier ces règlements à maintes reprises;
- Que les informations comprises dans ces règlements se trouvent dans d'autres documents officiels;
- Que la direction des Études a annoncé travailler à concentrer les informations dans un seul et même règlement;
- Que des modifications ont été apportées à la suite de la commission des études du 7 décembre 2021;
- L'avis favorable de la commission des études du 25 janvier 2022;

Il est donc PROPOSÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par madame Lucie Duchesneau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement relatif aux droits afférents aux services d'enseignement collégial et aux droits relatifs aux affaires étudiantes de toute autre nature (C-22 Cahier de gestion) et abroger les règlements C-7, C-7a, C-7c, C-7d et C-07e tel que présenté.

22-03.13 CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 DU CÉGEP DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur Kurt Vignola, directeur des Études, présente le point.

Au printemps de chaque année, le conseil d'administration doit approuver et présenter au ministère de l'Enseignement supérieur, un calendrier scolaire qui précise le déroulement des activités pédagogiques pour la prochaine année scolaire à l'enseignement régulier au Cégep de Rimouski.

Le nouveau Régime des études collégiales précise que le Collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux trimestres comportant chacun un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

CONSIDÉRANT

- Les résultats des consultations effectuées;
- Les exigences du Régime des études collégiales relativement à l'élaboration du calendrier scolaire;
- Les recommandations de la rencontre Cégep/Syndicat (RCS);

Il est donc PROPOSÉ par monsieur Guillaume St-Onge, APPUYÉ par madame Marie-Josée Boudreau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier scolaire 2022-2023 du Cégep de Rimouski sur réserve que la modification suggérée par madame Marie-Josée Boudreau soit corrigée, à savoir inscrire la date du 15 décembre plutôt que le 13, à l'endroit où sont précisés les *Cours et évaluations finales* en décembre 2022.

22-03.14 NOMINATION AU COMITÉ D'ÉTHIQUE À LA RECHERCHE : ADOPTION

Madame Julie Gasse présente le point.

Pour répondre aux exigences des organismes subventionnaires en recherche (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada) et pour se conformer à l'article 7.1 de la Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des participants humains (catégorie E-21 du Cahier de gestion), le Collège se doit de réviser la composition du comité d'éthique à la recherche.

CONSIDÉRANT

- L'obligation de répondre aux exigences des organismes subventionnaires en ce qui concerne la composition du comité d'éthique à la recherche;
- La nécessité de réviser la composition du comité d'éthique à la recherche, tel qu'il est stipulé dans la Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des participants humains (catégorie E-21 du Cahier de gestion);

Il est recommandé de nommer la personne suivante à titre de nouveau membre du comité d'éthique à la recherche :

- Madame Margaux Ruellan, PhD-Philosophie
Stagiaire postdoctorale au Collectif de recherches Action Politique et Démocratie (Montréal)
Chargée de cours à l'École Polytechnique de Montréal
Enseignante au Cégep de Rimouski

Il est donc PROPOSÉ par madame Anna-Lisa Cone, APPUYÉ par monsieur Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la nomination de la madame Margaux Ruellan à titre de membre du comité d'éthique à la recherche.

22-03.15 CMÉC – RÉFECTION TOITURES ET ENTRÉE PRINCIPALE / CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx présente le point.

Des travaux de réfection sont nécessaires sur l'ensemble des toitures de même que sur les infrastructures de l'entrée principale du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC). Les travaux requis, planifiés pour la période estivale 2022, consisteront principalement à la réalisation des interventions suivantes :

- Réfection du recouvrement et correction des pentes de l'ensemble des toitures du bâtiment;
- Réfection de bases et de structures d'équipements électromécaniques localisés sur la toiture;
- Réparation de dommages intérieurs occasionnés par l'infiltration d'eau lors d'événements antérieurs;
- Mise aux normes d'échelles et de garde-corps donnant accès et/ou localisés sur la toiture;
- Réfection de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite de l'entrée principale;
- Travaux de réfection divers sur le perron de l'entrée principale;
- Réfection de ventilateurs d'évacuation d'armoires d'entreposage de produits dangereux.

Les firmes professionnelles *Les architectes Proulx et Savard inc.* (discipline architecture) et *Tetra-Tech QI inc.* (discipline ingénierie) ont reçu le mandat de préparer les plans et devis et d'assurer le suivi de chantier du projet en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 872 233,53 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir des enveloppes d'immobilisation du Collège.

Après la publication de l'appel d'offres public pour ce projet le 14 janvier 2022, trois (3) entrepreneurs généraux et deux (2) entrepreneurs spécialisés ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec : Construction Albert inc. (Rimouski, Québec), Construction Ghislain D'Amours inc. (Sayabec, Québec), Construction René Bouchard inc. (Matane, Québec), Électricité Garon & fils inc. (Amqui, Québec) et RPF Itée (Sayabec, Québec). Par la suite, un (1) seul entrepreneur Construction Réjean Madore (Amqui, Québec) s'est présenté pour une visite des soumissionnaires le 27 janvier dernier.

Subséquentement, deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission (conforme) pour ces travaux avant l'heure limite du 11 février 2022. Il s'agit de :

1. Construction René Bouchard inc. (Matane, Québec) au montant total de 1 148 600,25 \$ (toutes taxes incluses);
2. Construction Ghislain D'Amours inc. (Sayabec, Québec) au montant total de 1 042 100,06 \$ (toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT

- L'état de vétusté avancée des toitures du CMÉC et la nature des travaux faisant l'objet de la présente;
- Que la soumission de l'entreprise Construction Ghislain D'Amours inc. (Sayabec, Québec) est la plus basse et qu'elle est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

- Les contextes démographiques, pandémiques et géopolitiques mondiaux actuels, responsables de la pénurie de main-d'œuvre, de la rareté relative de matériaux de construction et de l'augmentation des coûts observés présentement dans la province;
- Que malgré la période propice de l'année au cours de laquelle l'appel d'offres a été publié, un écart de près de 20 % est observable entre l'estimation (avant l'appel d'offres) et le coût déposé par le plus bas soumissionnaire;
- Qu'en raison de tout ce qui précède, il serait hautement improbable d'avoir un prix plus bas pour la réalisation de ces travaux, même si le Collège retournait en appel d'offres dans les mois à venir;
- La recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;
- La recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est donc PROPOSÉ par monsieur Gilles Blaquière, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réfection pour ce qui est des toitures et des infrastructures de l'entrée principale du Centre matapédien d'études collégiales, durant l'été 2022, à l'entreprise Construction Ghislain D'Amours inc. (Sayabec, Québec) pour un montant total de 1 042 100,06 \$ (toutes taxes incluses).

22-03.16 AFFAIRES DIVERSES

Initiative Ukraine : En raison de la situation qui prévaut actuellement en Ukraine et pour soutenir la population qui vit les horreurs de la guerre, le CA de L'AGECR a résolu de mettre sur pied une levée de fonds et de transmettre les montants récoltés à la Croix rouge. L'AGECR, pour sa part, contribuera à la hauteur de 250 \$. Il invite la direction du Cégep à contribuer à la collecte de façon symbolique. Le BIP sera mis à profit pour publiciser la levée de fonds.

22-03.17 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Marie-Josée Boudreau, APPUYÉ par Guillaume St-Onge et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 19 h 23

Le président (M. Raymond Lacroix)

La secrétaire (Mme Marie-Josée Ross)